



Procès-verbal de séance Réunion du Conseil Municipal du mercredi 23 octobre 2024 à 20h30

L'an 2024, le 23 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Mévoisins s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Ann GRÖNBORG, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles ont été transmises par écrit aux Conseillers Municipaux le 17/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés le 17/10/2024.

Présents : M. ROSSIGNOL Patrick, Mme GRISON Gwendoline, M. ROY Michel, Mme LECOURTOIS Françoise, Mme HUNAULT Sophie, M. LE BERRE Laurent, M. CORRE Roland, M. ECHEVILLER François.

Absents excusés :

- M. PITEL Emmanuel procuration à M. LE BERRE Laurent,
- Mme LIMA Isabel procuration à Mme GRÖNBORG Ann,
- Mme PILON Eloïse,
- M. GAUDISSERT Olivier,
- Mme BELLANGER Marie-Christine.

1. Élection du secrétaire de séance

Monsieur François ECHEVILLER est élu secrétaire de séance.

2. Enfouissement réseau électrique

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les services d'Énergie Eure-et-Loir ont réalisé l'instruction technique et financière du projet d'enfouissement des réseaux aériens rues de la République et Andrée Cailleaux comme demandé et que le bureau d'Énergie Eure-et-loir a émis un avis favorable à son inscription à son programme de travaux 2025.

Les modalités de réalisation de cette opération seraient les suivantes :

- Exécution des travaux :

RESEAUX		Maitrise d'ouvrage	COUT estimatif HT	PARTENARIAT FINANCIER			
				Territoire d'Énergie Eure-et-Loir		collectivité	
Distribution Publique d'Électricité (Article L5212-26 du CGCT)	Enfouissement BT	TE28	211 000 €	80%	168 800 €	20%	42 200 €
	Sécurisation BT	TE28	- €	80%	- €	20%	- €
	Enfouissement HTA	TE28	- €	100%	- €	0%	- €
Génie civil de communications électroniques : terrassements, chambres, fourreaux		collectivité	92 000 €	0%	- €	100%	92 000 €
Éclairage public (Article L5212-26 du CGCT)		TE28	60 000 €	80%	48 000 €	20%	12 000 €
TOTAL			363 000 €		216 800 €		146 200 €

- Frais de coordination :

La collectivité serait redevable envers Territoire d'Énergie Eure-et-Loir d'une contribution forfaitaire d'un montant de 4 800€ représentative des frais de coordination des travaux.

Le lancement des travaux interviendrait en 2025, l'octroi des aides financières par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir ne pouvant être maintenu dans le cas contraire.

Face au coût important de ces travaux, Madame le Maire propose aux Conseillers de demander à Energie Eure-et-Loir de découper ces travaux en plusieurs lots et de chercher des subventions qui permettraient d'atteindre une aide financière de 80 %.

3. Jardin de biodiversité

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de jardin de biodiversité a obtenu des subventions à hauteur de 80 %, condition incontournable à la réalisation de ce projet. Elle propose donc de créer un groupe de travail pour la mise en place de ce projet.

4. City stade

Comme pour le jardin de biodiversité, le projet « city stade » devrait très prochainement atteindre les 80 % de subventions. Madame le Maire propose de créer un groupe de travail avec des jeunes mévoisinois et des parents, afin que ce projet corresponde au plus près à leurs attentes.

5. Approbation du rapport de la CLECT du 26 septembre 2024 (délibération 2024-31)

Il appartient aux conseils municipaux des communes membres d'approuver le rapport de la Commission Locale chargée de l'Évaluation du coût des Charges Transférées du 26 septembre 2024 concernant le transfert de la compétence périscolaire de la commune de Gallardon à la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Île de France à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les membres de la CLECT ont retenu pour le calcul du total des charges transférées la moyenne du coût réel des charges dans les comptes administratifs des 3 exercices précédant le transfert (2021, 2022 et 2023) soit 69 566,45 €.

Par ailleurs, il a été constaté une différence de tarif appliqué à cette activité entre ceux pratiqués par la commune de Gallardon et ceux de la Communauté de Communes soit une différence tarifaire estimée à 10 000 €. Il a été décidé que cette différence tarifaire soit portée à part égale par ladite commune et la Communauté de Communes. En conséquence, le montant des charges transférées retenu par la CLECT est estimé à 74 566,45 €.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce rapport.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le rapport de la CLECT du 26 septembre 2024.

6. Convention avec la SNCF (délibération 2024-32)

Madame le Maire, présente le projet de convention avec la SNCF pour l'entretien du pont-route rue de Froidvent.

La Convention, prévue pour une durée indéterminée, a pour objet de définir :

- les modalités de gestion de l'Ouvrage d'Art,
- les modalités de la maintenance de l'Ouvrage d'Art,
- l'organisation des travaux et des opérations relatives à l'Ouvrage d'Art,
- les modalités de superposition d'affectations des voies.

Elle rappelle que les ponts-routes ainsi que les passerelles pour piétons sont la propriété de la collectivité territoriale propriétaire de la voie routière ou piétonne dont ils relient les parties séparées de façon à assurer la continuité du passage.

A ce titre, la commune conserve la gestion et la garde de l'Ouvrage d'Art et assume toutes les responsabilités liées à sa gestion et sa maintenance, sous réserve de ce qui est convenu entre les Parties dans la Convention.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la SNCF.

Madame le Maire précise que lors de la dernière expertise du pont, il a été signalé que l'état de l'ouvrage ne permettait plus le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes. Pour l'instant, la SNCF accepte encore la benne à ordures en attendant que la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France trouve une solution pour le ramassage des ordures ménagères de la rue de Froidvent.

7. Tilleul rue de Froidvent

Le 10 août 2024, la mairie a reçu le rapport de la société PAYSARBRE pour l'expertise des deux tilleuls de Mévoisins situés à côté du café restaurant rue de l'Arbre de la Liberté et du pont rue de Froidvent.

Les conclusions sont les suivantes :

- Arbre de la Liberté :

Analyse :

Bonne vitalité, pousses homogènes sur tout le houppier.

Ancrage racinaire solide et équilibré.

Bonne cicatrisation des plaies de taille.

Recommandations :

Mise en place d'un paillage sur 3 m de rayon autour du tronc et taille légère dans 5 ans.

- Tilleul rue de Froidvent :

Analyse :

Vitalité en baisse.

Nombreuses petites branches sèches en périphérie du houppier.

Les mesures de taux de dégradation interne, effectuée au Sylvatest (procédé à ultra ondes sonores) indiquent un niveau de dégradation de plus de 73 %, ne permettant plus d'assurer la solidité de l'ancrage racinaire et du tronc. Un champignon lignivore est présent jusqu'au départ des charpentières.

Recommandations :

Abattage sécuritaire, maintien de l'arbre impossible, compte tenu du niveau de dégradation générant un risque élevé de rupture à court terme, et de la position de l'arbre à proximité de la voie ferrée.

Dessouchage recommandé afin d'éliminer le pathogène avant replantation.

Madame le Maire, avant de procéder à l'abattage de cet arbre bicentenaire, propose de vérifier si des mesures alternatives peuvent être envisagées. La pose de haubans/câbles avec ancrage au sol pourrait être une solution. Mais il semblerait que l'arbre présente des risques importants pour la sécurité.

8. Remplacement d'un membre du syndicat scolaire (délibération 2024-33)

Par délibération en date du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a élu les membres titulaires du syndicat scolaire pour représenter la commune de Mévoisins.

Par courrier en date du 9 octobre 2024, Madame Eloïse PILON ayant fait part de son souhait de ne plus faire partie de ce syndicat, Madame le Maire propose d'élire un nouveau titulaire.

Monsieur ECHEVILLER François est candidat pour remplacer Madame PILON Eloïse.

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'élection du nouveau délégué titulaire.

Résultat :

- Nombre de conseillers en exercice : 14
- Nombre de procurations : 2
- Nombre de présents : 9
- Nombre de votants : 11
- Suffrages exprimés : 11
- Majorité absolue : 6
- Nombre de voix obtenu par Monsieur ECHEVILLER François : 11

Monsieur ECHEVILLER François ayant obtenu la majorité absolue des voix est élu délégué titulaire au sein du Syndicat Intercommunal pour le Regroupement Pédagogique et le ramassage scolaire de Saint-Piat - Mévoisins - Chartainvilliers – Soulaire.

9. Terrain Yermenonville

Un courrier a été envoyé au Maire de la commune de Yermenonville le 14 octobre 2024 afin de lui proposer l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZH55 d'une superficie de 3 256 m² bordant la départementale D329/4.

10. Etude énergétique des bâtiments communaux (délibération 2024-34)

Madame le Maire présente un devis pour la mise à jour de l'étude énergétique réalisée en septembre 2015 et qui concerne :

- la mairie,
- la salle des associations,
- le logement communal.

Les paramètres sont :

- le coût des travaux,
- l'estimation des économies d'énergie avec les indices de prix actuels.

Les honoraires pour cette étude s'élèvent à 680 € HT, soit 816 € TTC.

Madame le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer ce devis.

11. Syndicat scolaire

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du statu quo de non réponse à notre demande concernant l'étude d'optimisation des coûts de fonctionnement du syndicat scolaire. Elle ajoute que le président du SIRP ne souhaite pas engager de contre-étude liée à la sortie de Saint Piat.

Un groupe de travail communal est constitué pour élaborer une note explicative à destination des habitants de Mévoisins. Simultanément à la diffusion de cette note, les parents d'élèves seront invités à participer à une deuxième réunion de travail, afin de répondre aux questions et recueillir des avis sur l'avenir du SIRP et de l'école pour les enfants de la commune.

12. Comptes-rendus des commissions et syndicats

Le Conseil Municipal entend les comptes-rendus des commissions et syndicats.

13. Questions diverses

- Repas des aînés :

Le repas qui a eu lieu le samedi 19 octobre 2024, entièrement organisé par le Conseil Municipal comme les années précédentes, a été très apprécié par les 51 personnes présentes. Des colis seront distribués, courant décembre, aux aînés qui ne souhaitaient pas ou ne pouvaient pas participer au repas.

- Prix de l'eau et de l'assainissement :

Par courrier du 16 juillet 2024, l'ensemble des habitants a reçu de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France l'information d'une hausse des tarifs de l'eau et de l'assainissement applicable sur la facturation 2025 et couvrant la période de consommation du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025.

Cette augmentation s'établit comme suit :

	Tarifs TTC Appliqués jusqu'au 30/06/2024	Tarifs TTC Applicables au 01/07/2024
Eau le m ³	2,121 €	2,173 €
Assainissement m ³	3,094 €	3,187 €

- Remerciements :

Madame le Maire fait part des remerciements du Club de la Vallée de Saint-Piat et de l'ADMR de Maintenon pour les subventions accordées au titre de l'année 2024.

- Eclairage public :

Des dérèglements des horloges ont été signalés dans certaines rues du village. La mairie va faire le point avec Energie Eure-et-Loir qui est en charge de la maintenance de l'éclairage public.

- Problème de vitesse :

Des problèmes de vitesse excessive sont toujours signalés dans le village. La municipalité espère que le passage de la commune à 30 km/h, voté lors du Conseil Municipal du 29 mai 2024, et dont la signalétique sera mise en place très prochainement, permettra de sensibiliser les conducteurs.

- Feu d'artifice :

Il est demandé de revoir la distance de sécurité entre le tir du feu d'artifice et les spectateurs car des retombées de projectiles ont été constatées au-delà des barrières de protection lors du spectacle pyrotechnique du 13 juillet dernier.

Fin de la séance à 21h45

Secrétaire de séance,
François ECHEVILLER



Madame le Maire,
Ann GRÖNBORG



Page 5 sur 5